



## **NON AU DETACHEMENT DES CTS !**

Mardi 23 avril 2019, à l'appel de plusieurs syndicats (dont le SNEP-FSU), les personnels du ministère des sports étaient appelés à manifester devant le CNOSF, au moment où la ministre devait présenter son plan de transfert des Conseillers Techniques et Sportifs (CTS) aux fédérations. Dans ces conditions, la ministre a reporté cette réunion mais la mobilisation a bien eu lieu et une délégation de l'intersyndicale Jeunesse et Sports a été reçue par des membres du Conseil d'Administration du CNOSF.

### **Une destruction d'emplois publics qui va coûter de l'argent à l'Etat**

Les fédérations sont pour la plupart conscientes des contraintes supplémentaires qu'impliquerait l'accueil des CTS par voie de détachement, tant au niveau financier qu'administratif, ainsi que du risque de devoir à terme financer elles-mêmes ces postes. Pour les encourager, une compensation financière, majorée, est envisagée. A l'heure où la recherche d'économies est encouragée partout, le gouvernement est donc prêt à creuser le déficit public pour transférer des emplois publics vers le privé !!!

### **Un droit d'option en trompe l'oeil**

Beaucoup de fédérations ont fait publiquement savoir qu'elles ne souhaitent pas devenir les employeurs des CTS. Mais que décideront-elles lorsqu'elles auront le « choix » entre un accueil en détachement avec un bonus financier et le retrait immédiat des cadres d'Etat qui exercent leurs missions auprès d'elles ?

De même, les CTS souhaitent très majoritairement conserver leur statut de fonctionnaires d'Etat en position normale d'activité. Mais que feront-ils lorsqu'on leur dira que s'ils n'acceptent pas leur détachement auprès de la fédération, ils seront reclassés dans un emploi public, mais pas forcément au ministère des sports (cf. suppression de 1600 ETP d'ici 2022) ?

### **Des résultats sportifs qui vont en pâtir, des inégalités qui vont se creuser**

Actuellement, les agents exerçant les missions de CTS sont des professeurs de sport (ils représentent 58% des effectifs de ce corps) qui peuvent, sur simple mutation, devenir des formateurs en CREPS ou des Conseillers d'Animation Sportive (CAS) en services, et inversement. Quand on connaît les contraintes du métier, il est important de préserver un système permettant de renouveler le vivier des cadres du sport, experts de leur discipline.

De plus, le statut de fonctionnaire d'Etat, garant de l'éthique républicaine, limite les inégalités entre les territoires et les fédérations. Pourquoi mettre à mal un système qui, bien que perfectible, a fait la preuve de son efficacité ?

Pourquoi prendre le risque d'augmenter considérablement le coût de la licence sportive par une absorption programmée de la charge financière des conseillers techniques par chaque fédération ?

Le climat anxiogène dans lequel est actuellement plongé la profession augure mal des résultats potentiels des équipes de France lors des prochains grands événements (championnats d'Europe et du Monde, JOP Tokyo 2020, Pekin 2022 et Paris 2024).

Le SNEP-FSU, syndicat bi-sectoriel (Sports + Education Nationale), considère que le sport est un bien commun qui doit être accessible à toutes et tous. Il condamne toutes les attaques sur le modèle sportif français (détachement des CTS, création de l'Agence Nationale du Sport, faiblesse du budget, ...). Il milite pour un service public national du sport renforcé, en lien avec un pôle éducatif et sportif interministériel à créer.